

longtemps que nous pourrons faire voir que, sous aucun rapport, nous n'avons manqué à nos engagements envers la province ; mais comme il existe de bien grands malentendus sur ces rapports, nous désirons en toute franchise exposer notre situation réelle.

Il ne peut pas y avoir de doutes que lorsque l'argent ne valait que deux pour cent en Angleterre, les parties qui représentaient la province et nous mêmes, dans la prévision d'aucune guerre, n'avons pas hésité à contracter mutuellement des engagements que l'état bien différent des choses a rendu depuis extrêmement onéreux pour tous. Nous avons partagé la confiance que vous exprimiez, vous, M. Hincks et la législature du Canada dans l'avenir de ce pays. Nous avons cru qu'il offrait d'excellents placements, et nous ne croyons pas mériter de blâme pour avoir cherché un profit juste et raisonnable pour des services que nous nous croyions capables de rendre. Nous n'avons donc pas hésité à assumer une responsabilité telle que nous l'aurions reponssée si nous eussions connu l'avenir ; et nous sommes entrés dans les vues des agents de la province pour les termes du prospectus original à un point qui, depuis cette heure, a nui considérablement à nos intérêts et à ceux de la compagnie. Nous parlons des engagements que nous avons pris dans le prospectus de la compagnie du grand tronç, de payer l'intérêt sur le capital employé dans nos travaux, et aussi de permettre que la moitié de tout le capital fût retirée du concours public, nous obligeant à la prendre à l'expiration de douze mois. Nous désirons déclarer distinctement, comme un fait qui est à votre propre connaissance, c'est que, bien loin que nous désirions retenir un montant aussi considérable du capital (£3,623,000) cela fut expressément exigé par MM. Glynn et Baring, sous l'impression qu'ils avaient que l'on ne pouvait pas bien facilement réussir à mettre ce total en circulation, et que nous hésitâmes pendant plusieurs jours à assumer ce surcroît de responsabilité. Le public pourra donc juger jusqu'à quel point cette obligation nous a été imposée, lorsque douze mois après la stipulation la guerre était déclarée et les fonds s'élevaient de deux à six et même huit pour cent.

Ce changement dans l'état des affaires affecta tellement les actions déjà émises dans le public que, sans tenir compte de nos désirs, les directeurs de Londres, avec notre approbation, se décidèrent à suspendre une partie des travaux du grand tronç afin de soulager les actionnaires. Et s'apercevant que les travaux, sur la section de Montréal et Portland, avaient absorbé £900,000 des capitaux destinés à nos travaux, le bureau demanda de l'aide à la